

Mise en service d'ICS2 sur le vecteur fluvio-maritime : **3 juin 2024**

Demander une fenêtre de déploiement ICS2

Date de la demande :

Rôle de la société dans ICS2 :

Transporteur, représentant du transporteur, transitaire...

Identifiant douane.gouv à habilitier :

Je soussigné.e , représentant.e de la société (EORI FR) , demande l'octroi d'une fenêtre de déploiement supplémentaire afin d'opérer la bascule dans ICS2.

Fenêtre de déploiement demandée : du au

Date de bascule (GO LIVE) ICS2 prévue :

La date de bascule doit être le jour suivant la fin de la fenêtre de déploiement.

- *La date de bascule ne peut aller au-delà du 4 décembre 2024 pour les transporteurs et leurs représentants.*
- *La date de bascule ne peut aller au-delà du 1^{er} avril 2025 pour les opérateurs déposant la partie fille (« house ») de l'ENS et leurs représentants.*
- *Une fois la bascule ICS2 opérée, l'opérateur s'engage à cesser tout dépôt dans ICS(1).*

Toute modification de la date prévisionnelle doit être communiquée sans délai aux douanes françaises.

Formulaire à renvoyer à fr-ics2@douane.finances.gouv.fr